

## **LE RÔLE CLEF DE L'ERGOTHERAPEUTE**

*Par Elisabeth HERCBERG  
Ergothérapeute  
Déléguée A.N.EE. ME*

*Association Nationale Française des Ergothérapeutes  
38, rue Eugène Oudiné - 75013 PARIS  
Tel: 01.45.83.50.38 - Fax: 01.45.86.81.71*

Dans le Cadre de ce colloque sur "la vie à domicile", nous n'aborderons le rôle clef de l'ergothérapeute que sur son versant Réadaptation, Réinsertion.

L'ergothérapeute est un professionnel de formation Paramédicale et qui intervient au sein d'une équipe pluridisciplinaire (la plus large possible).

Son rôle est de prévenir ou de réduire tout dysfonctionnement existant ou pouvant exister entre deux individus ou entre un individu et son environnement.

En effet, une personne est fait de "Soma" et de "Psyché"

Il a de ce fait des capacités, des normes (qu'il respecte ou pas), des envies, des habitudes, une culture... Il est en interaction avec son milieu de vie qui peut varier en différents points (l'urbanisme, l'architecture, l'environnement social, familial, culturel, scolaire, professionnel).

Dans ce cadre, il a des activités : il se déplace, il mange, il se lave, il communique, il commande, il travaille, il se repose, il joue, etc.

Dans son travail l'ergothérapeute à une approche globale de la personne et de son environnement (dans ses aspects Physique, Psychique, Social, Familial, Environnemental, Architectural).

Ceci dans le but d'un accroissement de l'indépendance et/ou de l'autonomie . Ce travail ne peut s'inscrire que dans l'accompagnement au projet de vie de la personne.

Les ergothérapeutes s'adressent :

- aux personnes handicapées (de tout âge) et aux personnes âgées,
- mais également aux professionnels et avec eux - médecins,
- professionnels de la santé,
- travailleur social,
- directeur d'établissement Médico social,
- responsable d'association,
- architecte, urbaniste,
- revendeur de matériel médical,
- responsable d'une collectivité locale.

Les ergothérapeutes font des aménagements de domicile, permettent l'insertion sociale, familiale et professionnelle, scolaire, réalisent des adaptations de poste de travail, accessibilité de lieux publics, donnent des conseils en matériel et aides techniques, mais également peuvent faire une rééducation à domicile, en hospitalisation à domicile ou en libéral.

L'ergothérapeute intervient dans - la réadaptation à la vie quotidienne, - la réadaptation professionnelle et scolaire, - le conseil en aménagement et en aides techniques (Fauteuil roulant, aide au repas, informatique, contrôle d'environnement, conduite automobile...).

L'ergothérapie est une profession en plein essor, c'est pourquoi professionnellement

Les ergothérapeutes sont réunis dans une seule association professionnelle

L'A.N.F.E, Association Nationale Française des Ergothérapeutes  
38, rue E. Oudiné - 75013 PARIS

Elle regroupe 900 adhérents c'est-à-dire plus de 25 % des ergothérapeutes en activité.

Le rôle de l'association :

**"défendre et promouvoir les intérêts et la qualité de la profession d'ergothérapeute"**

Pour cela elle dispose notamment de 9 instances régionales représentées par un délégué ainsi que d'un service de formation continue qui chaque année forme les ergothérapeutes

L'A.N.F.E, est membre de la WFOT (Fédération Mondiale des Ergothérapeutes), elle est membre du Cotec (Comité Européen).

Les ergothérapeutes ont également leur journal : le Journal d'Ergothérapie.

Les projets de l'association :

- les journées nationales d'ergothérapie à MARSEILLE le 30 et 31 Janvier 97,
- la participation au congrès européen en septembre à Madrid,
- l'organisation de ce même congrès en 2000 à Paris.

Les perspectives de l'association

- Travail en relation avec la CNAM pour la définition de cotation d'actes professionnels.

L'A.N.EE est inscrite à l' U.I.P.A.R.M.

Union Interprofessionnelle des Associations de Rééducateurs et Médicotechniques.

Ce qui lui a permis l'inscription de la profession au Livre IV de la Santé le 4 Février 1995 ainsi que la création d'un diplôme de Cadre de Santé interprofessionnel en collaboration avec les autres associations.

### **MODE D'INTERVENTION D'UN ERGOTHÉRAPEUTE A DOMICILE.**

Dans le cadre du retour et du maintien à domicile, l'intervention de l'ergothérapeute se déroule en plusieurs phases

#### **1 • L'évaluation**

Sur la demande du patient lui-même ou sur celle de sa famille, ergothérapeute établit, dans un premier temps, un ensemble de bilans permettant de prendre en considération les envies, les projets et les besoins du patient, mais aussi ses possibilités fonctionnelles, son autonomie réelle dans les actes de la vie quotidienne, de loisirs et/ou professionnelle, ainsi que l'environnement humain, matériel, architectural dans lequel il va être amené à vivre.

Ce temps d'écoute et de prise d'informations est primordial pour le conseil et les prestations que peut proposer l'ergothérapeute. Celui ci participera de cette façon au projet de vie que peut faire à nouveau le patient.

## **2 • Le conseil**

Il peut être de 2 natures différentes :

- concernant les outils présents ou à acquérir dans l'environnement immédiat de la personne, c'est ce que l'on appelle les aides techniques,
- concernant l'aménagement des pièces, voire leur disposition, ce sont les modifications architecturales.

En matière de conseil, il n'existe pas de cas général. Chaque personne a des possibilités, des envies, des difficultés, des besoins... propres, ainsi qu'un environnement particulier (d'où l'importance de la première phase). Cependant en respectant certaines règles et en ayant la connaissance des produits qui existent sur le marché, bien des difficultés pour le patient ou la tierce personne peuvent être diminuées voire évitées.

Par exemple l'utilisation d'une aide technique permettant de remonter la personne du fond de la baignoire jusqu'au bord supérieur, si elle ne peut le faire seul, lui redonne une certaine autonomie de toilette et la possibilité d'apprécier le bien être du bain. La mise en place de cette aide sécurisante et fiable ne sollicitant pas le dos de la tierce personne amène un gain de temps, de fatigue et une qualité de vie non négligeable.

Ainsi l'ergothérapeute propose les modifications à apporter à l'espace ou les aides techniques nécessaires à l'aide de documentations et de mise en situation. Parfois il aura recours à l'adaptation particulière d'une de ces dernières afin que celle-ci soit la plus performante possible (grossissement des poignées de préhension, allongement des manches, confection de systèmes permettant une meilleure préhension...). Dans tous les cas la modification de l'espace ou l'acquisition d'une aide technique est envisagée avec le patient et la famille ou la personne utilisatrice. En effet, il est primordial que cette mise en place réponde à un besoin et une envie des personnes concernées.

A la fin de la visite de l'ergothérapeute au domicile, chacun sait clairement ce qui a été proposé choisi et retenu. Le matériel ou l'aménagement ainsi envisagé sera donc un compromis entre l'ensemble des paramètres qui composaient l'évaluation de départ.

## **3 • Le compte rendu de la visite à domicile**

Il est établi par l'ergothérapeute et relate :

- un résumé des bilans précisant les conclusions de l'évaluation,
- un résumé de la situation de vie à domicile dans laquelle se retrouve le patient (architecture, mobilier, aide humaine, possibilités financières),
- une explication et une présentation des aides techniques nécessaires et recommandées avec photocopies des documentations concernées,
- un plan et une explication des espaces architecturaux modifiés,
- une liste des fournisseurs du matériel recommandé (ergothérapeute est conseil et à ce titre, il se doit de laisser le patient et sa famille décider seul, une fois le conseil effectué, du matériel, du lieu d'achat et de la pose de celui ci).

Ce compte rendu donne donc des repères de choix au patient, et à son entourage, pour accéder à un environnement favorable et réalisable (cf. les objectifs cités en début du sujet). Mais c'est aussi un document

expliquant et justifiant les choix lors des demandes de financement auprès des différents organismes. C'est l'assurance, par un expert, de la nécessité et de la justesse des solutions préconisées pour le retour et le maintien à domicile du patient concerné.

Ce souci de prendre conseil auprès de professionnels évite souvent le désagrément d'acquérir un matériel souvent cher et pas nécessairement adapté aux besoins réel du patient et, donc, inutilisé.

Il se peut que l'ergothérapeute soit amené à faire plusieurs visites à domicile pour assurer un suivi (apprentissage de techniques particulières suite à l'installation d'un matériel spécifique ou d'un nouvel environnement...) ou suite à une évolution dans un sens ou dans l'autre de la pathologie et donc des possibilités du patient.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes

38, rue Eugène Oudiné - 75013 PARIS  
Tel : 0145.83.50.38 - Fax : 0145.86.81.71.